



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 5 – 2016M**

**DÉCHETS RADIOACTIFS**

**ATTENDU QUE** les ressources en eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont de précieuses ressources naturelles publiques partagées entre les États-Unis et le Canada;

**ET ATTENDU QUE** les États-Unis et le Canada travaillent depuis 1909 à améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sous le *Traité relatif aux eaux limitrophes* et les différentes versions des accords sur la qualité de l'eau;

**ET ATTENDU QUE** 40 millions de personnes au Canada et aux États-Unis dépendent de l'eau douce des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable;

**ET ATTENDU QUE** le Canada et les États-Unis dépendent grandement de l'électricité générée par des centrales nucléaires situées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** ces centrales ont généré d'importantes quantités de déchets radioactifs à faible, moyen et haut niveau de radioactivité au cours de leurs années d'opération;

**ET ATTENDU QUE** les déchets nucléaires sont hautement toxiques et peuvent prendre des dizaines de milliers d'années à se décomposer et à atteindre un niveau sécuritaire de radioactivité;

**ET ATTENDU QU'UN** déversement de déchets radioactifs dans les Grands Lacs pourrait avoir des impacts environnementaux, sanitaires et économiques sévères à très long terme sur les Grands Lacs et la population qui en dépend;

**ET ATTENDU QUE** le seul dépôt de déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes en Amérique du Nord, le Waste Isolation Pilot Plant (WIPP) de Carlsbad, au Nouveau-Mexique, a été fermé en février 2015 (après 15 ans d'opération) lorsqu'un baril contenant des déchets radioactifs a explosé, projetant du plutonium radioactif dans le système de ventilation vers la surface (depuis 2 150 pi sous terre), contaminant 22 travailleurs et émettant de petites quantités de déchets radioactifs dans l'environnement;

**ET ATTENDU QU'Ontario Power Generation** utilisait le site WIPP comme un exemple de dépôt dans des couches géologiques profondes au design et à la profondeur similaire à celui proposé en Ontario, avec un historique de sécurité admirable, un exemple de voûtes profondes utilisées pour l'enfouissement sécuritaire de déchets nucléaires à faible et moyen niveaux de radioactivité;



**ET ATTENDU QU'**Ontario Power Generation a proposé il y a plus de 10 ans de construire un dépôt dans des couches géologiques profondes pour ses déchets nucléaires de faible et moyen niveau de radioactivité à moins d'un mille (1.6km) du lac Huron à Kincardine, en Ontario;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint- Laurent (l'Alliance) a été impliquée dans un dialogue important au sujet des mérites et des inquiétudes face au dépôt en 2013 et qu'une délégation du conseil d'administration de l'Alliance a visité le site;

**ET ATTENDU QUE** le 18 février 2016, après avoir considéré le rapport d'évaluation environnementale de la Commission d'examen conjoint, la ministre canadienne de l'Environnement et du Changement climatique a demandé à Ontario Power Generation de présenter des informations supplémentaires à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur trois aspects de l'évaluation du projet : des sites alternatifs, les effets environnementaux cumulatifs et une mise à jour des engagements de mitigation des impacts négatifs identifiés selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012).

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande à Ontario Power Generation de traiter des 3 aspects de l'évaluation environnementale soulignés dans la décision de la Ministre McKenna de manière exhaustive;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande à Ontario Power Generation d'accorder une grande importance à la proximité d'un potentiel dépôt d'un des Grands Lacs ou du fleuve Saint-Laurent ou à leurs tributaires dans leurs délibérations, en reconnaissance de la valeur de garder ce type d'infrastructure le plus loin possible des sources d'eau potable et du risque moindre de localiser ce type de dépôt hors du bassin versant des Grands Lacs;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage Ontario Power Generation à tenir compte des risques associés au transport des déchets existants et futurs générés par la production d'énergie nucléaire et le démantèlement de centrales nucléaires vers tout site de dépôt;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande aux gouvernements du Canada et aux États-Unis de désigner les radionucléides comme un produit chimique source de préoccupation mutuelle selon l'Annexe 3 de *l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* (l'Accord) et de prendre les actions prévues par l'Accord une fois le statut accordé;



**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance demande au Canada et aux États-Unis de coopérer dans le processus d'évaluation de l'acceptabilité de tout projet de dépôt dans des couches géologiques profondes.

Résolution signée ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2016

---

Mitch Twolan, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)